

Agence de Talence
HONORAIRES AU 01/01/2020

Barème de transactions sur les immeubles, les fonds de commerce et les terrains à bâtir

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires TTC à la charge du vendeur
0 à 30 000€	3 000 €
30 001 à 50 000€	3 500 €
50 001 à 100 000€	6 000 €
100 001 à 150 000€	8 800 €
150 001 à 220 000€	6,00 %
220 001 à 320 000€	5,50 %
320 001 à 450 000€	5,00 %
Au-delà de 450 001€	4,50 %

Barème de location

Honoraires à la charge du bailleur	<ul style="list-style-type: none"> - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€ TTC par m² de surface habitable - Etat des lieux : 3€ TTC par m² de surface habitable
Honoraires à la charge du locataire	<ul style="list-style-type: none"> - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€ TTC par m² de surface habitable - Etat des lieux : 3€ TTC par m² de surface habitable

Barème de gestion locative

7,20% TTC (6% HT)	Sur toutes les sommes perçues
1,90% TTC (1,58€HT)	Pour l'assurance des loyers impayés

Barème location saisonnière (à la charge exclusive du preneur)

15% TTC	Du montant total du séjour
50€ TTC	Frais de dossier par contrat